

## DEAVS : DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

### **DURÉE :**

- 504 heures en centre
- 560 heures en entreprise

### **PROGRAMME DE FORMATION :**

#### DC 1 : Connaissance de la personne (105h)

Approche du développement de la personne tout au long de la vie sur les plans physique, psychologique et social :

- l'anatomie et la physiologie des grandes fonctions
- la naissance, l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte, la vieillesse et la fin de vie
- les moments clés de la construction de l'identité de l'individu
- les représentations sociales des différents âges de la vie

Le contexte social et culturel et ses enjeux :

- les principaux phénomènes de société
- l'évolution de la famille (parentalité et fonctions parentales)
- sensibilisation aux orientations politiques de santé publique
- la diversité des cultures
- l'immigration
- l'insertion sociale et l'exclusion des personnes en situation de précarité
- les inadaptations sociales (marginalité, délinquance ...) et leurs conséquences

Approche des pathologies de la personne, leurs répercussions sur l'individu et sur son environnement social et familial :

- la notion de santé
- le normal et le pathologique, la notion de normalité
- la dépendance et l'autonomie
- les notions de handicap, de déficience et d'inadaptation
- les différentes situations de handicap
- les principaux facteurs de risques (alcool, tabac, obésité, hypertension artérielle ...), les pratiques addictives
- les maladies psychiques, les souffrances psychiques

- les maladies infectieuses
- les principales pathologies néonatales, infantiles ou liées au vieillissement (maladie d'Alzheimer ...)
- les incidences des pathologies et des déficiences sur la vie quotidienne des personnes
- la prise en compte de la douleur

Validation :

Epreuve écrite d'1h30 basée sur un questionnaire permettant au candidat d'expliquer ses connaissances des personnes aidées (3 questions à choisir parmi les 4 proposées). Note sur 20. Epreuve organisée par la DRASS (évaluation par un formateur et un professionnel).

DC 2: Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne (91h)

Les besoins fondamentaux de l'être humain :

- les besoins spécifiques de l'enfant (équilibre et rythmes alimentaires ...)
- les besoins spécifiques des malades (régimes alimentaires ...)

Les techniques d'hygiène et de soin de la personne :

- les principaux paramètres de surveillance de la santé
- l'aide à la prise de médicaments
- l'hygiène corporelle
- l'hygiène alimentaire
- les rythmes du sommeil
- les techniques d'amélioration du bien être de la personne et techniques de confort
- notions de puériculture

Les compétences des auxiliaires de vie sociale et leurs limites en matière de soin et d'hygiène.

Les techniques d'aide aux activités motrices et aux gestes de la vie quotidienne :

- l'ergonomie, connaissance des aides techniques et appareillages
- la manutention adaptée aux personnes
- l'AFPS (avec validation de l'examen)

L'utilisation des techniques d'observation et d'analyse de la situation de la personne aux temps clé du quotidien comme support de la relation d'aide.

Validation :

Evaluation d'un rapport (environ 5 pages) permettant au candidat de décrire une situation d'accompagnement des personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne rencontrée en stage.

Cette évaluation doit prendre en compte l'appréciation du site qualifiant. Note sur 20.

Epreuve organisée par l'établissement de formation (évaluation par un formateur et un professionnel).

DC 3 : Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle (70h)

L'isolement des personnes et ses conséquences.

La prévention de l'isolement par le maintien des relations avec l'entourage familial et l'environnement social :

- la communication avec les familles et les autres aidants naturels :
  - o les relations avec les membres de la famille (intergénérationnelles, fratries, place des grands-parents ...)
  - o les situations de crise au sein de la famille
- la socialisation et l'inscription dans la vie citoyenne :
  - o repérage des activités proposées sur un territoire
  - o repérage de l'accessibilité des activités
  - o les relations avec l'entourage proche et le voisinage

Les techniques d'animation adaptées aux personnes en fonction de leurs habitudes, de leurs envies et de leurs repères culturels :

- le maintien de l'autonomie des personnes dépendantes par des activités de stimulation de la mémoire ou de l'activité motrice
- les activités d'éveil de l'enfant
- les activités quotidiennes et de loisirs

Techniques de communication verbale et non verbale.

Validation :

Epreuve orale permettant au candidat, à partir d'une situation proposée et présentée par lui (environ 1 page), de formuler des hypothèses et des préconisations en matière d'accompagnement des personnes dans leur vie sociale et relationnelle (entretien 20 minutes). Note sur 20.

Epreuve organisée par l'établissement de formation (évaluation par un formateur et un professionnel).

DC 4 : Accompagnement et aide dans les actes ordinaires de la vie quotidienne (77h)

Alimentation et cuisine :

- les achats alimentaires
- les principes de conservation des aliments, la prévention des intoxications alimentaires
- les techniques culinaires simples appliquées aux situations et aux capacités des personnes (notamment aux nourrissons)
- l'utilisation adaptée des appareils et des équipements à domicile
- la personne et son rapport à la nourriture : plaisir et convivialité
- alimentation et culture

Entretien du linge :

- propriété des différents textiles, lecture des codes d'entretien
- emploi du matériel et produits en fonction des textiles
- techniques courantes de lavage et repassage
- petites réparations de vêtements
- vêtement et image de soi

Entretien du cadre de vie :

- hygiène et sécurité du logement :
  - o adaptations et améliorations du cadre de vie
  - o prévention des accidents domestiques
- connaissance et utilisation des produits, matériels et équipements (dont techniques ménagères)
- organisation et adaptation du logement en fonction des habitudes, des activités, de l'état de la personne

Gestion courante du budget :

- notions de gestion du budget familial
- principales mesures de protection des consommateurs
- gestion de documents administratifs courants, notion de classement

Validation :

Contrôle continu en cours de formation comprenant des épreuves pratiques portant sur la réalisation des repas, l'entretien du linge et du cadre de vie et une épreuve écrite (questionnaire à choix multiples). Note sur 20.

Epreuve organisée par l'établissement de formation (évaluation par un formateur et un professionnel).

[DC 5 : Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé \(91h\)](#)

Les droits des personnes :

- les droits des personnes et l'évolution de leur mise en application dans le champ sanitaire et social
- l'évolution du cadre juridique (lois du 2 janvier 2002 et du 4 mars 2004)
- le projet individualisé
- le dispositif de protection des personnes (enfance, majeurs protégés)

Approche des méthodes et techniques d'élaboration et de mise en œuvre du projet individualisé :

- observation d'une situation, collecte et sélection des informations
- analyse des informations recueillies
- participation à l'élaboration du projet individualisé en liaison avec l'encadrement et la personne et définition des priorités d'action en fonction des besoins et des ressources de la personne
- planification, organisation et adaptation de l'intervention en lien avec l'encadrement et/ou le réseau d'intervenants et la personne
- participation à l'évaluation du projet individualisé
- le rendu compte de l'intervention

L'éthique et la déontologie de la pratique professionnelle :

- le respect de l'utilisateur dans ses droits, ses choix de vie, sa dignité, ses croyances, sa culture ; la discrétion
- la prise de recul face aux difficultés des personnes
- la dimension affective de la relation
- la gestion des situations de violence et d'agressivité de la personne
- la prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance
- les responsabilités civile et pénale

Accompagnement méthodologique à l'épreuve.

Validation :

Dossier de pratique professionnelle (environ 10 pages) évalué et noté conjointement par l'établissement de formation et le site qualifiant. Note sur 20 (coefficient 1).

Epreuve organisée par l'établissement de formation (conformément à la procédure établie dans la convention de site qualifiant – évaluation par 1 formateur et le tuteur de stage).

Soutenance orale du dossier de pratique professionnelle devant le jury du diplôme (30 minutes). Note sur 20 (coefficient 2).

Epreuve organisée par la DRASS (évaluation par le jury du diplôme).

DC 6 : Communication professionnelle et vie institutionnelle (70h)

Approche des politiques sociales et de leurs acteurs :

- l'organisation de l'Etat et des collectivités locales
- les principales institutions sociales et médico-sociales et leur fonctionnement
- l'organisation du secteur de l'aide à domicile
- les acteurs de l'aide à domicile : services prestataires, mandataires, l'emploi direct
- les différents dispositifs d'aide et de prise en charge des personnes

Vie institutionnelle :

- le projet institutionnel et l'organisation de la structure (organigramme, relations fonctionnelles et hiérarchiques, les méthodes de travail et la communication interne ...)
- la notion d'équipe pluri-professionnelle
- notions de droit du travail, les différents statuts des salariés intervenant à domicile
- la coordination et le travail en réseau avec les autres intervenants
- sensibilisation à l'accueil de nouveaux professionnels
- la notion de qualité du service rendu par l'institution et par les professionnels et leur évaluation

La communication professionnelle :

- le recueil et le tri des informations
- la transmission de l'information
- la discrétion, la notion de secret professionnelle
- la qualité de l'expression écrite
- les différents écrits professionnels
- la prise de parole en réunion

L'intervenant à domicile :

- la place (spécificité et complémentarité) de l'intervenant à domicile au sein des équipes pluri-professionnelles (éducation, soin ...) et à l'entourage familial et social
- les limites de l'intervention
- la réflexion sur les pratiques professionnelles

L'intervention dans un espace privatif et ses enjeux.

Validation :

Epreuve écrite de 2 heures permettant au candidat, sur la base d'un questionnaire, d'expliciter ses connaissances sur le contexte des établissements et services médico-sociaux ainsi que sur les techniques de communication professionnelle :

- 1 question à réponse développée sur les techniques de communication professionnelle
- 2 questions à réponses courtes à choisir parmi 3 proposées sur les cadres juridiques et institutionnels dans lesquels s'inscrivent les établissements et services médico-sociaux

Note sur 20.

Epreuve organisée par la DRASS (évaluation par 1 formateur et 1 professionnel).